



Rapport de la Commission financière concernant les comptes 2010

(Du 7 avril 2011)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en séances plénières les 22, 31 mars ainsi que le 7 avril 2011 pour l'examen des comptes annuels 2010.

Il y a environ dix-huit mois, lorsque le budget de cette année 2010 a été présenté, il prévoyait un déficit de 6'878'700 francs. D'un déficit important, on est passé à un bénéfice confortable, qui aurait pu être prodigieux si le Conseil communal n'avait pas décidé de provisionner judicieusement ce que la loi lui autorise (p. ex. 4 millions de francs d'amortissements extraordinaires), ni d'anticiper intelligemment le passage au principe d'échéance (notamment par la prise en compte de 7 millions de francs sur 10 dans l'aide sociale). Il a provisionné en outre 5,2 millions de francs pour des rectifications d'impôts (holdings, cf. p. 5 du rapport) ; si la loi que nous avons failli voter le 3 avril n'est finalement pas adoptée, ce montant passera en produits extraordinaires.

La Commission financière ne peut que regretter que notre bourse communale soit si dépendante des fluctuations des personnes morales (voire même d'un seul contribuable majeur), et des prévisions fiscales réalisées exclusivement par l'Etat.

Il est vrai que l'un des réels soucis que l'on peut avoir, c'est la menace de la cantonalisation des impôts des personnes morales; en effet, notre Ville est proportionnellement mieux lotie que d'autres communes en termes de revenus, mais il ne faut surtout pas oublier qu'elle supporte

des charges d'agglomération hors de proportion aussi, ce qui équilibre ces deux postes.

Ainsi, c'est un bénéfice de 1'975'198 francs qui ressort des comptes.

A cet égard, il faut relever la très forte augmentation des impôts des sociétés (22,7 millions de francs), de même que la baisse de 2,8 millions de francs des impôts des personnes physiques (sur les douze plus gros contribuables, deux sont partis et cinq ont eu des revenus moins élevés). Par ailleurs, concernant les charges de personnel, il faut rappeler qu'il n'y a pas eu de rappel de la caisse de pensions en 2010, en raison du transfert dans Prevoyance.ne, ce qui a amélioré les résultats de façon exceptionnelle.

De plus, il convient de souligner que les charges continuent à être maîtrisées. Il faut en remercier non seulement le Conseil communal, mais aussi les chefs de service et tout le personnel communal, car manifestement chacun y a mis du sien. Par ailleurs, les indicateurs sont positifs (fortune nette en augmentation, degré d'autofinancement de plus de 100 %, endettement en baisse, etc.).

La Commission financière ne peut donc que se réjouir de cet excellent résultat.

S'agissant des investissements, l'on peut regretter que certains aient été abandonnés ou reportés, car il importe que notre communauté construise l'avenir de cette manière. Vu le caractère sain des comptes, ainsi que la maîtrise des charges, la Commission estime qu'il n'est pas approprié de retarder les investissements dans les infrastructures.

La Commission financière constate par ailleurs que de trop nombreux dossiers (rapport sur la politique culturelle, plan de mobilité professionnelle, rapport sur le fonctionnement de la Maladière, ...), motions et postulats, politiquement ou financièrement importants, sont en attente de traitement ou ralentis dans leur étude. Elle attend du Conseil communal qu'il soumette rapidement au Conseil général ou à la Commission financière des solutions concrètes pour remédier à cette situation, que ce soit en termes de ressources, d'organisation ou de définition des priorités.

Cela dit, la Commission financière salue les efforts déployés par le Conseil communal dans la restructuration du service de la gérance des bâtiments, suite au vœu en ce sens qu'elle avait exprimé lors des comptes 2009.

Vous trouverez ci-dessous les rapports des 5 Sous-commissions financières :

Rapport de la Sous-commission financière I

(Finances, CEG, Ressources humaines et Services des assurances)

MM. Grégoire Oguey et Alexandre Brodard (rapporteur), Philippe Loup étant excusé pour cause d'heureuse paternité, ont rencontré le 25 mars 2011 les responsables des services concernés en présence de M. Alain Ribaux, conseiller communal responsable du dicastère ; M. Marc Bernoulli, (Ressources humaines) et M. Alain Virchaux (Service juridique) ; MM. Gérard Blandenier et Marco Paolini (Services Financiers, Développement économique), Serge Veya (Contrôle des finances) ; MM. Serge Attinger, Gilbert Tripet et Daniel Crevoisier (CEG).

02. Finances

Remarques générales

En préambule, l'annulation du vote cantonal sur la fiscalité et l'accueil de la petite enfance par le Tribunal fédéral n'aura pas de conséquences sur les comptes 2010 de la Ville. La provision de 5,2 millions effectuée pour une importante holding restera en suspens, du moment que la loi qui devrait tout de même entrer en vigueur un jour ou l'autre prévoit un effet rétroactif pour les holdings au 01.01.2010, qui ne devrait pas être modifié.

Quant aux questions laissées ouvertes en commission financière concernant le rapport sur la gestion et les comptes, les éclaircissements suivants sont apportés :

- 1) Explicatif sur les amortissements des domaines autoporteurs (voir tableau annexe 1).

Avance (passif, p.706) : une attribution à l'avance est effectuée en cas de déficit sur l'année en question et s'il n'existe pas de réserve. Si l'avance augmente trop au cours des années, il convient d'augmenter la taxe y relative.

Réserve (actif, p. 709) : une attribution à la réserve est effectuée lorsqu'un bénéfice est réalisé.

2) Erreur du coût par habitant corrigée (p.17 du rapport, voir annexe 2).

02.11 Comptabilité générale

02.11.321.01 Dettes à court terme

Taux moyen exceptionnellement bas de la dette à court terme à 0.11%.

02.11.322.01 Dettes à long terme

Année intéressante vu l'évolution des taux, jusqu'au mois d'août du moins (vu des indices de reprise possible aux USA qui pourraient avoir inversé la tendance). Reconduction en 2010 à un taux moyen de 2.48%. On commence à sentir la fin de la période bénie pour l'emprunteur Ville de Neuchâtel.

Il a été momentanément renoncé au lissage complet du remboursement de la dette à long terme ces deux dernières années pour profiter des taux particulièrement favorables à long terme. En cas d'augmentation rapide des taux, la situation ne serait pas tragique, car il pourrait être emprunté sur 5-6 ans (moyen terme, taux plus avantageux) pour augmenter la somme des emprunts échéant en 2017 et 2018, basses en comparaison des autres années.

Les commissaires invitent le Conseil communal à profiter de ces années de grâce pour diminuer la dette de la ville avant que la hausse des taux d'intérêts ne reprenne.

02.21 Contrôle des Finances

Rattaché opérationnellement au Conseil communal et administrativement à la direction des finances.

Son engagement et les contrôles à effectuer sont définis en toute indépendance, en accord avec KPMG (un réviseur externe est obligatoire de par la loi).

Travail de fond effectué en 2010 sur le choix des fournisseurs et le suivi des débiteurs, ainsi que sur le mode de gestion de la dette et de ses intérêts. Contrôle des accès aux comptes bancaires (droit de signature, etc.).

A notamment permis, dans le cadre de son activité, de bien analyser les problèmes connus au niveau des gérances et des caves de la ville.

Domaine des fondations. Cas pendant devant le Tribunal cantonal. Il s'agit d'une petite fondation artistique dont la ville était sans nouvelles du conseil de fondation, qui ne s'était pas réuni depuis plusieurs années. Conformément au code civil, le Conseil communal a nommé un commissaire pour mettre de l'ordre. Nomination contestée par le conseil de fondation (cette contestation constitue la première activité du conseil depuis plusieurs années).

02.31 Centre Electronique de Gestion (CEG)

Travaux toujours en cours dans le cadre du rapprochement avec le SIEN (prévu pour le 1^{er} janvier 2013). Exercice 2010 chargé, similaire à 2009. Bonnes années dues à la multiplication des partenaires et mandats. Constat d'équilibre recettes-charges intéressant.

Difficulté de budgéter au vu des projets réalisés. Les comptes de charges augmentant sont généralement compensés par des entrées.

Travaux importants en lien avec les communes suite aux exigences de l'OFS (harmonisation; un recensement fédéral annuel avec envoi d'informations trimestriel a remplacé le recensement décennal).

De gros travaux démarrent en collaboration avec les écoles (Secondaire I et II). Refonte de CLOEE pour faire évoluer le système, en particulier concernant l'interface utilisateur. Travail sur la durée (migration progressive et réécriture des éléments actuels).

Au niveau de la santé, la pression mise par l'Etat sur les hôpitaux pour trouver des économies est répercutée sur le CEG. Le démarrage (enfin) des projets d'informatisation des dossiers patients a eu lieu.

02.31.316.03 Location installations et logiciels

Augmentation de CHF 397'000.- : l'explication de cette pointe en 2010 est due au fait qu'un fournisseur de base de données (Oracle), fournisseur incontournable, a changé de politique de déclaration et déploiement des licences. Tous les services informatiques (autres villes, autres cantons,...) ont été concernés. Suite à ce changement de politique, un inventaire précis de toutes les machines (serveurs) et utilisateurs a dû être effectué et un rattrapage des licences non-déclarées au fil des ans, conformément à l'ancienne pratique, par la Ville a eu lieu. Il n'y avait pas d'autre choix vu la loi sur les droits d'auteurs et le contrat de maintenance des logiciels liant la Ville à Oracle. Après

négociations, le montant a pu être limité à 70'000.- pour la Ville. Il restera à fixer les montants pour tous les autres utilisateurs, mais le transitoire devrait être suffisant. La situation est donc aujourd'hui en règle pour la Ville de Neuchâtel vis-à-vis des licences Oracle.

En moyenne, un montant de 20% de maintenance annuelle est normal. Oracle exige 22%, puis une augmentation linéaire de 3% par an est prévue. En conséquence, nécessité de tenter de vérifier si d'autres fournisseurs sont possibles.

Changement de politique dur à accepter pour le CEG car la qualité du travail d'Oracle est très bonne.

La situation n'est pas close. Des réflexions techniques sont en cours sur d'éventuelles corrections possibles sur les contrats et sur l'architecture des systèmes.

02.310.316.07 Leasing refacturé

Litige qui est survenu il y a plus de 10 ans, et qui est pendant devant le Tribunal cantonal depuis à peine moins, portant sur plusieurs millions. Provisionné au maximum au 31.12.2009 pour se protéger d'une perte totale du procès. Provisionné les intérêts contractuels 2010, toujours par mesure de sécurité. Un arrangement a finalement été signé fin février et met fin à ce long litige. Il porte sur un montant passablement inférieur au montant provisionné. Il y sera revenu dans le rapport de gestion 2011.

02.41 Impôts

Bonne maîtrise des prévisions intermédiaires. Les commissaires constatent une relative prudence des services financiers dans l'établissement des budgets. Cette prudence est toutefois parfaitement légitime (caractère imprévisible des modifications survenues, en lien avec la situation économique) et en tout point transparente. D'ailleurs, le pronostic, pessimiste pour les personnes morales, a été trop optimiste pour les personnes physiques :

- ✓ Personnes morales : augmentation des bénéfices (+ 20 Mios) dans toutes les catégories de personnes morales, 12 Mios pour la plus importante, le reste dans toutes les autres. Il est plutôt constaté une arrivée de personnes morales que des départs.
- ✓ Personnes physiques : déception quant à l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Inquiétant vu l'augmentation de la population. On constate en outre que, parmi les 12 plus grands

revenus, les 2 plus grands contribuables ont quitté la ville, alors que le revenu de 5 de ceux-ci a considérablement diminué.

- ✓ Le nombre des actes de défaut de biens suite à des impôts communaux impayés est dans la norme (env. 2 mios / an).

02.61 Ressources humaines

En 2010, 13 séances avec les partenaires sociaux ont eu lieu. La confiance a semble-t-il été rétablie avec ceux-ci pour aboutir à un protocole d'accord sur l'évolution de la masse salariale (nouvelle grille) en réponse au postulat interpartis.

En ce qui concerne le sursis ajouté avant l'octroi du premier échelon salarial aux nouveaux employés, l'exercice 2010 (première volée concernée par la mesure), apporte une économie conforme aux prévisions de CHF 30'000.-.

Au niveau des charges salariales, augmentation sensible à attendre dans les comptes 2011 (en 2010, il n'y a pas eu de rappel de la caisse de pensions ; de plus, il faudra compter avec les frais relatifs à l'introduction de la nouvelle grille salariale, soit le coût de transition).

Il est mentionné la difficile évaluation du besoin variable en nombre d'heures de travail (dénégement, moniteurs, ..), heures qui sont ensuite converties en EPT. D'où des variations possibles par rapport au budget.

Les éventuelles « pertes de gains » sont budgétées de manière centralisée au service des ressources humaines, puis ventilées au moment des comptes dans les différents services concernés.

Formation continue spécifique : les formations coûteuses ont trait principalement à la formation des pompiers et des policiers.

Pour 2011, les activités suivantes sont notamment prévues : négociation sur le pont AVS et sur la possibilité de travailler au-delà de l'âge de 62 ans ; volonté d'uniformiser les procédures, notamment recentralisation des prestations des RH au sein du service (certaines activités étant parfois encore aujourd'hui disséminées dans les différents services), etc.

02.81 Service juridique

A noter en particulier cette année, l'arrêt du Tribunal fédéral concernant le plan de stationnement ayant donné raison aux trois Villes, représentées par le service de la Ville de Neuchâtel, contre l'Etat.

D'autres procédures sont pendantes et retardées par la nouvelle organisation de la justice neuchâteloise (affaires du Tribunal cantonal transmises aux tribunaux régionaux), dont celle de la Place du Port qui date déjà de plus de 10 ans. L'ajout d'une instance de recours supplémentaire possible risque de retarder d'autant plus l'avancée des procès en cours.

La différence au poste 02.81.318.01 est notamment due à l'issue transactionnelle d'un litige.

En ce qui concerne l'auberge de jeunesse, la procédure pourrait encore durer plusieurs années. La procédure du plan de quartier Tivoli-Sud n'avance pas. Celle des mâts de la Maladière pourrait quant à elle aboutir à un accord.

De nombreuses questions autour du Millénaire (merchandising, logos, etc.) ont été traitées. D'autres concernant des problèmes de droits de superficie (Cadolles, etc.).

Le Service juridique est mandaté notamment par Viteos, la LNM, le SITRN, la BPU, les communes de Cornaux, Corcelles, etc.

DOMAINES AUTOPORTEURS

Les domaines autoporteurs, selon la réglementation en vigueur (art. 35 RFC), sont les suivants :

- 05.31 Le traitement des eaux usées (STEP)
- 05.64 Le traitement des déchets
- 07.41 La gestion des ports
- 11.12 L'approvisionnement en eau

Les avances existantes doivent être amorties en 5 ans (20%).

Voici les différents cas de figure qui peuvent se présenter au bouclage annuel des comptes :

	Résultat	Avance (A 180)	Réserve (B 280)	Action	Effet
A	Bénéfice	oui		Amort. supplémentaire de l'avance (380)	Diminution de l'avance
	Bénéfice		oui	Attribution à la réserve (381)	Augmentation de la réserve
B	Déficit	oui		Attribution à l'avance (481)	Augmentation de l'avance
	Déficit		oui	Prélèvement à la réserve (481)	Diminution de la réserve

CLASSIFICATION FONCTIONNELLE

Par tâches	Comptes 2010		Comptes 2009	
	Résultat net	Par habitant	Résultat net	Par habitant
0. Administration	7'975'478.30	242.-	6'894'623.52	210.-
1. Sécurité publique	10'517'970.96	319.-	10'967'308.29	334.-
2. Enseignement et formation	28'190'707.33	855.-	29'765'877.91	907.-
3. Culture, sports et loisirs	29'091'025.86	882.-	28'720'524.55	875.-
4. Santé	1'288'376.22	39.-	1'447'082.86	44.-
5. Prévoyance sociale	25'624'204.52	777.-	18'394'143.79	560.-
6. Trafic	25'790'598.89	782.-	24'163'695.96	736.-
7. Aménagement de l'environnement	2'405'169.65	73.-	1'014'490.65	31.-
8. Economie publique	-1'196'358.12	-36.-	-1'576'407.46	-48.-
9. Finances et impôts	-131'662'371.62	-3'993.-	-122'104'881.90	-3'721.-
Résultat	-1'975'198.01	-60.-	-2'313'541.83	-71.-
Nombre d'habitants		32'973		32'819

Rapport de la Sous-commission financière II

(Présidence, Santé et Affaires sociales, Jeunesse et Intégration)

La sous-commission financière II, composée de MM. Thomas Facchinetti, Olivier Forel et Jean-Charles Authier (rapporteur), s'est réunie le 25 mars 2011 en présence de M. Daniel Perdrizat, directeur des dicastères concernés, pour examiner les comptes 2010. Ont également participé à cette séance : pour la Chancellerie, MM. Rémy Voirol, chancelier et Bertrand Cottier, vice-chancelier ; pour la Section de la Santé et des Affaires sociales, M. Philippe Haerberli, chef de service ; pour la Section de la Jeunesse et de l'Intégration, M. Sylvain Ghirardi, chef de service ; pour les Ecoles enfantines et primaires, M. André Staehli, secrétaire général.

01. Chancellerie

Remarques générales

Discussion générale sur le nombre de postulats et motions ouvertes (75). Comment faire avancer le dossier ? Le Conseil communal bute sur une insuffisance de moyens face à la quantité des diverses demandes d'études. Considérant que les principaux instruments d'action du Conseil général sont, de fait, vidés de leur substance par leur non-traitement dans un délai raisonnable, un commissaire propose d'étudier la possibilité de confier davantage, lorsque cela est possible et sensé, des mandats d'étude à des organismes de recherche (Université, Hautes écoles spécialisées, Instituts spécialisés divers, etc.) et de prévoir, si nécessaire, un minimum de financement dans ce but. Cette proposition est immédiatement contrecarrée par une demande d'étoffer les services communaux. Finalement, il est proposé de demander au bureau de reprendre la question pour éviter que la seule solution soit de continuer, comme jusqu'à présent, le classement de certaines de ces demandes à intervalle régulier. Tous admettent qu'une telle masse de demandes sera difficile à traiter dans la durée d'une législature, et qu'un toilettage s'impose. Par ailleurs, se pose le problème d'un certain équilibre à trouver entre les flux entrants et sortants, les demandes acceptées par le CG ne pouvant être traitées au même rythme par l'Administration vu les moyens à disposition.

01.14 Economat et centre d'impression

On note une réduction de l'excédent de charges (comptes à comptes) de l'Economat grâce à une meilleure collaboration avec les services de l'État, mise en place depuis 2009.

01.14.310.01 Fournitures de bureau

Les 100'000 francs de différence (comptes à comptes) sont compensés par les revenus supplémentaires du compte 490.99

01.14.435.32 Livraisons aux collectivités publiques

Le service a augmenté ses prestations à l'extérieur, mais pas dans les proportions attendues

01.14.490.99 Prestations à autres services

Depuis 2010, les mandats de photocopies de l'Administration sont centralisés à l'Economat puis facturés aux autres services. C'est donc une imputation interne dont le revenu apparaît sous cette rubrique

Ces charges apparaissent désormais comme imputations internes dans les autres services (auparavant : fournitures de bureau). Les revenus correspondants pour l'Economat sont, eux, compensés par une dépense équivalente dans le compte 310.01.

04. Santé et Affaires sociales

Remarques générales

Dans le domaine de la santé, il convient de noter qu'en 2010, la Ville a perdu sa représentation dans le conseil d'administration d'Hôpital Neuchâtelois. En revanche, la section a repris la gestion de la clinique dentaire « nouvelle formule ».

Au niveau comptable, les principales déviations entre comptes et budget sont détaillées en page 209 du rapport. La différence entre l'amélioration de 1,4 millions CHF qui y est annoncée et la péjoration de 5 millions constatée dans les comptes effectifs (pages blanches) est due aux 7 millions mis en réserve en vue de l'application à l'aide sociale du principe d'échéance (04.02.361.03).

Débat est ouvert sur les prestations accordées aux particuliers sous condition de ressource. La Ville applique-t-elle des critères uniformes pour définir les seuils à partir desquels les subventions sont versées? A l'évidence, non. Le CC applique des règles uniformes pour les nouvelles subventions (selon les arrêtés du Conseil d'État qui définissent le revenu déterminant unifié et l'unité économique de référence), mais n'a pas entamé de procédure pour uniformiser les anciennes subventions.

04.11 Aide sociale

En anticipation de l'analyse des comptes 2011 et du budget 2012, il faut noter que le budget 2011 ne tient pas compte de l'entrée en vigueur le 1er avril 2011 de la modification de la LACI. On peut ainsi anticiper une augmentation des dépenses de l'ordre de 300-500'000 francs.

04.13 Agence AVS et AI

04.13.366.04 Prestations communales

Notons que les subventions accordées profitent à environ mille cent personnes.

04.31 Centre d'orthophonie

Deux personnes sont parties à la retraite et ont été remplacées à l'interne.

Par ailleurs, 2010 a été la première année sans la commune de Val-de-Travers, qui a dénoncé la convention qui la liait à la Ville. Cette réduction de la charge de travail a permis de réduire la liste d'attente du Centre et des antennes.

Des discussions sont actuellement en cours en prévision de la mise en œuvre du concordat intercantonal sur l'enseignement spécialisé qui doit être ratifié au cours de l'année 2011. Le canton constate en effet une hausse constante du nombre de prises en charge orthophoniques (+ 21,5% en 9 ans). Préexistant au transfert de ce secteur du domaine de l'AI au canton dans le cadre de la RPT, le phénomène est lié à une forte croissance de l'offre dans le secteur privé (les centres d'orthophonie publics ayant contenu la leur). L'augmentation de la demande, quant à elle, a vraisemblablement des causes multiples, parmi lesquelles on mentionnera le fait que l'orthophonie soit parfois utilisée pour pallier un manque de soutien pédagogique ou encore le fait que l'orthophonie fonctionne selon le système de l'auto-attribution (les orthophonistes

dispensent elles-mêmes le traitement pour lequel elles ont posé un diagnostic). Dans ce contexte, il n'est pas exclu que la mission des centres d'orthophonie publics puisse évoluer dans le sens de la création d'un organisme d'évaluation et de prescription.

09. Jeunesse et Intégration

09.02 Service administratif

09.02.351.04 Ecolage enseignement spécialisé

Le CC, au vu des bons comptes 2010 a décidé de comptabiliser cette charge qui avait été budgétée à 0. A l'avenir, il faudra compter avec cette charge annuelle.

Notons que le CC a entamé, conjointement avec les autres villes, une action en justice afin de récupérer les charges perçues par l'État sans base juridique dans les années précédentes. A suivre.

09.02.366.08 Intégration sociale

Le montant est inférieur au budget pour 3 raisons :

- ✓ Frais de loyer plus bas dans le cadre du programme Anim'Action
- ✓ Alter'connexion : auparavant, une subvention était versée au Centre de Loisirs d'avance pour l'exercice suivant. A partir de 2011, la Ville portera elle-même le projet et les frais apparaîtront l'année même où ils seront engagés.
- ✓ Subvention versées aux associations Avenir et Marché de l'univers plus basse que prévu

09.06 Contributions scolaires

09.06.436.25 Régulation des comptes de l'exercice précédent de l'ESRN

Compte de régulation de l'ESRN qui apporte avant tout une facilité administrative. Il relève de la même nature de dépenses que le compte 352.04 des dépenses totales de l'ESRN, qui sont de l'ordre de 12 millions de francs.

09.11-14 Crèches...433.01 Contributions des parents

Les revenus disponibles des parents ont tendance à diminuer en moyenne, que ce soit par l'effet de la conjoncture ou d'un glissement de l'assiette fiscale des familles fréquentant les crèches. L'augmentation du taux des séparations influence aussi malheureusement ce facteur.

09.41 Ecoles enfantines et primaires09.41.318.05 Taxe enlèvement des déchets

Les déchets sont désormais enlevés par des services privés. Le mode de taxation des services de la Ville mettait les écoles exagérément à contribution.

09.41.392.06 Loyers de l'urbanisme

La diminution des amortissements exposée dans les commentaires est due aux faibles investissements effectués dans les bâtiments

09.41.461.01 Subvention cantonale

Subvention plus élevée que prévue. Aucune visibilité dans les variations de ce compte.

Vade-mecum Santé et Affaires Sociales**04.02. Guichet Social - administration**

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Part aide sociale : Aide matérielle	Personne remplissant les conditions selon LAS	361.04	Subventions : 100% : pro rata (rapporté à la population de la Ville) de l'ensemble des dépenses du canton. 40% : canton 60% : ville Personnel : Le personnel communal est subventionné comme suit par le canton (sous 04.02.451.43). Le canton subventionne à raison de 40% 1 assistant social pour 100 dossiers + 0.5-0.7 poste administratif. Le salaire de l'assistant social et de la secrétaire sont calculés de façon forfaitaire à 100'000, resp. 75'000 francs.	Le montant remboursé p.ex. en 2010 est basé sur les comptes 2009. Notons que les communes qui sont jugées par le canton comme insuffisamment équipées reçoivent une subvention diminuée pour le personnel voire doivent contribuer. Les comptes des bénéficiaires sont gérés avec le logiciel SACSO et de façon indépendante par le CCP du service. L'alimentation du CCP se fait par le biais du compte de bilan A111.08. Les flux financiers entre l'État et la commune se font par l'intermédiaire des comptes de bilan A111.02/03 utilisés comme comptes courants.
Insertion socio-prof : Aide matérielle	Personnes dépendantes de l'aide sociale pour lesquelles a été établi un contrat d'insertion socio-professionnelle	361.05	Subvention : L'Etat subventionne les programmes et répartit les dépenses selon la même clé de répartition que pour l'aide sociale.	
Part déficit mesures d'intégration professionnelle	Chômeurs en fin de droit auxquels sont offerts des contrats pour les dits programmes d'insertion professionnelle	361.08	L'Etat subventionne les programmes (Bâti +, La Joliette, Ateliers Phénix...) sur la base de mandats de prestation et refacture selon la clé 50% canton - 50% ville au prorata de notre population.	60%-40% jusqu'en 2007. Le canton désire passer à 40--60 au budget 2010.
Allocations familiales personnes sans emploi :	Toute personne sans emploi qui a des enfants	361.09	L'Etat paie et refacture. Clé de répartition : 40% canton, 60% communes.	Loi fédérale. Entrée en application en 2009.

04.13. Agence AVS/AI

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Subventions	Personnes bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI, au sens de la LPC	366.04	Directement par la commune	Vient en complément aux prestations complémentaires (payées par le canton). Instauré fin des années 50. Environ 2000 personnes concernées.
Subvention à l'achat des abonnements TN	Personnes bénéficiaires de prestations complémentaires	366.06	Directement par la commune	10 francs par mois.

04.21. Planning familial

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Centre de consultation en matière de grossesse	Habitants de la Ville et de la région	451.43	Dépenses par la Ville. Le Canton participe à hauteur d'environ 100% ce qui correspond à environ 50% des charges totales du Planning.	Le poste « divers affaires sociales » (04.21.399.04) inclut le loyer et une participation aux frais administratifs), et est ainsi subventionné à 50% par l'Etat.

04.31. Centre d'orthophonie

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Consultations	Enfants, domiciliés sur la commune ou non	43	Pour la part non remboursée par l'assurance-invalidité : La Ville facture à l'OES, qui rembourse selon tarif conventionné. Le déficit est supporté par les communes conventionnées au prorata de leur consommation.	La subvention de l'Etat est passée de 40% à 0 en 2005. Val de Travers a dénoncé la convention pour fin 2009. Communes conventionnées : Neuchâtel, Entre-deux-Lacs + Littoral, Béroche, Les Verrières, Les Bayards.

04.43. Santé bucco-dentaire

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires

Lexique :

LAS : Loi sur l'Action Sociale
GSR : Guichet Social Régional

PC : Prestations Complémentaires
OES : Office des Etablissements Spécialisés

Vade-mecum Jeunesse et Intégration**09.02. Service administratif**

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Subsides scolaires AI : Subventionnement des coûts d'encadrement et d'écolage	Au canton, pour les élèves placés dans des institutions telles que les Perce-Neige	351.04	Le Canton refacture un montant fixe par élève aux communes. Jusqu'à là, 10 francs/ jour et par élève	Le Canton a voulu passer au coût réel : 36 francs. Décision cassée par le TF : résultat : 0 francs ! Le Grand Conseil a créé la base légale permettant le passage à 36 francs. Un litige subsiste sur l'arriéré.
Contributions à d'autres communes : Versement de compen- sations à d'autres communes accueillant des élèves de la Ville de Neuchâtel en cours d'année scolaire + Belmont, Malvilliers, etc. ou sportifs d'élite	Autres communes	352.02	Versement direct aux communes.	Dans le cas inverse, les communes reversent à la Ville un montant comptabilisé sous 09.41.452.11.
Intégration Sociale : Subventionnement de programmes d'animation socioculturelle tels que Anim'action, Alter Connection	Institutions/ organismes qui mettent sur pied lesdits programmes	366.08	Versement de subventions sur base d'un mandat de prestations.	
Autre recettes	HE-ARC	439.11	La HE-ARC n'est plus locataire du bâtiment communal sis St-Hélène 50 depuis le 1 ^{er} avril 2009. Elle ne participe plus par voie de conséquence au financement d'un demi-poste de conciergerie. Le collaborateur a été transféré de la Ville à la HE-ARC à cette date.	

09.03. Mesures d'Insertion prof.

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Programmes d'intégration professionnelle (BâtiPlus, Semestre de motivation)	Chômeurs, jeunes en sortie d'apprentissage, non-promus en fin de scolarité ou en rupture de formation	301.01 à 460.13	La Ville fournit l'encadrement humain et matériel pour les programmes, dont les frais sont subventionnés par l'assurance-chômage et de manière très minoritaire par le Fonds FIP. Les salaires des participants sont pris en charge par l'assurance chômage.	Le Semestre de motivation neuchâtelois est totalement financé par l'assurance-chômage fédérale. Pour le programme BâtiPlus, l'encadrement et les frais de fonctionnement sont financés par cette dernière La Ville assume quant à elle les fournitures utilisées pour les chantiers d'utilité publique menés (09.03.310.09 et 391.05) Attention : le Canton refacture à la Ville la moitié des salaires versés aux chômeurs en fin de droit domiciliés à Neuchâtel (04.02.361.08).

09.04. Actions Jeunesse

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Diverses subventions à des écoles privées et des établissements d'hébergements d'élèves ou à des institutions en lien avec la jeunesse		365.06 à 366.45		La plupart des contributions sont fixées dans les statuts des institutions. Le Centre des loisirs évolue dans le cadre d'un mandat de prestation.

09.06. Contribution Scolaires

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Participation aux charges ESRN		352.04	Somme payée par la Ville à l'ESRN par élève.	Ordre de grandeur : 10'000 francs/élève.

09.09. Accueil écoliers

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Accueil et restauration des élèves en dehors des horaires scolaires	Elèves scolarisés en Ville de Neuchâtel	433.01 461.01	Les parents paient les frais effectifs, à partir d'un revenu imposable défini. Ils sont partiellement subventionnés par la Ville en dessous de ce seuil, selon une échelle dégressive en fonction du revenu imposable. Les subventions cantonales sur la masse salariale du personnel éducatif formé représentent environ 350'000 francs par année.	

09.10. Contributions aux crèches

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Subventions	Enfants placés dans une crèche dans le canton de Neuchâtel	352.01 + 366.01	Prix de journée de référence de 80 francs. Il est réparti, sous condition de ressources, entre les parents et la commune de domicile de l'enfant placé. Les contributions parentales couvrent en globalité environ 33%. Le solde est payé à 16% par le Canton, 84% par la Ville. Le canton paie en fait 20% du salaire du personnel qualifié des crèches.	Un enfant de Neuchâtel placé dans une structure sise à Peseux. La Commune de Peseux versera pour notre compte en mains de l'institution la différence payée par les parents et le prix de 80 francs. Elle nous refacturera ensuite notre participation (09.10.352.01). Un enfant domicilié dans une autre commune fréquente une structure sise à Neuchâtel. Nous avançons la contribution de sa commune de domicile (09.10.365.01) et la récupérons ensuite auprès d'elle (09.10.452.04).

09.11 - 09.14. Crèches communales

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Subventions	Enfants de Neuchâtel ou d'ailleurs placés dans une structure communale	433.01 + 452.04	Les remarques évoquées sous 09.10 s'appliquent pleinement.	Les remarques évoquées sous 09.10 s'appliquent pleinement.

09.41. Ecoles enfantines et primaires

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Enseignement obligatoire et suivi socio-éducatif	Enfants scolarisés dans les écoles enfantines et primaires	09.41	Subvention de l'Etat de 45% sur les salaires des enseignants 25% sur les salaires des postes de direction 0% sur les salaires du personnel administratif	L'école infantine ne sera obligatoire que dès la rentrée scolaire 2011.

09.42. Service médical

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Suivi médical	Enfants scolarisés dans les degrés de l'école obligatoire en Ville de Neuchâtel + ESRN Peseux.	09.42		Plus de subvention de l'État depuis plusieurs années.

09.43. Clinique dentaire

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Prophylaxie Dépistage annuel des problèmes dentaires Soins conservateurs pour les parents qui souhaitent cette prestation	Enfants scolarisés dans les degrés de l'école obligatoire en Ville de Neuchâtel + ESRN Peseux.	09.43	Dépistage gratuit pour les élèves. Soins conservateurs facturés aux parents à la moitié du tarif le plus bas de la SSO.	Modèle à revoir selon les accords qui devront être trouvés avec nos futurs partenaires.

Lexique :

APE : Accueil de la Petite Enfance

FIP : Fonds d'Intégration Professionnelle

Rapport de la Sous-commission financière III

(Urbanisme et Environnement, Forêts, Domaines,
Développement durable et Transports)

La sous-commission financière III, composée de MM. Matthieu Béguelin (excusé), Blaise Péquignot et Mme Caroline Nigg (rapporteuse), s'est réunie le 24 mars 2011 en présence de M. Olivier Arni, directeur des services concernés, pour examiner les comptes 2010. Ont également participé à cette séance: MM. Olivier Neuhaus, architecte-urbaniste communal, Fabien Coquillat, architecte communal adjoint, Pascal Solioz, chef du service des bâtiments et du logement, Christian Trachsel, délégué à l'énergie, Pierre-Olivier Aragno, délégué à la mobilité et à l'environnement, Antoine Rosselet, intendant des domaines jusqu'au 31.12.2010, Jan Boni, ingénieur forestier et Willy Zahnd, chef des Caves de la Ville de Neuchâtel .

03. Forêts et Domaines

03.11 Exploitation des forêts

L'exploitation des forêts de la Ville a bénéficié de conditions météorologiques particulièrement favorables en 2010. Les difficultés et retards enregistrés en 2008 et 2009 - qui fut une année plutôt difficile - dans l'entretien de ce patrimoine ont ainsi pu être compensés cette année. Le volume de bois récolté a été sensiblement plus élevé en 2010 (10'000 m³) qu'en 2009 (6'000 m³).

Le marché du bois est demandeur mais le bois étant de fait vendu directement ou indirectement (après transformation) à l'exportation, en zone euros, le taux de change défavorable réduit à néant l'évolution positive (en euro) des prix du bois.

Un projet d'extension de l'installation de chauffage à distance au Mail (passant de 2500 m³ à 10'000 m³ de plaquettes) permettrait d'utiliser directement tout le bois d'énergie produit sans avoir à recourir à l'exportation (en Autriche actuellement).

L'utilisation du bois pour le chauffage présente plusieurs atouts plus ou moins quantifiables en termes financiers. L'analyse du bilan financier du chauffage à distance des Ponts-de-Martel montre en effet une marge nette de l'ordre de 10.95 francs m³.

En outre :

- ✓ ce débouché permet de trier le bois vendu et donc d'obtenir de meilleurs prix pour le bois de service,
- ✓ les produits de la forêt sont valorisés dans la région (diminution aussi des consommations d'énergie pour le transport),
- ✓ avantage d'un combustible renouvelable.

03.11.461.33 Participation aux traitements des gardes forestiers

La subvention de l'Etat pour ce personnel chargé de surveiller l'application de la loi en forêt a diminué en 2010. L'Etat la fixe de manière arbitraire en pourcentage du traitement des gardes forestiers.

03.21 Domaines

Le Service des domaines a été confronté au départ en retraite de l'intendant qui a acquis au cours de sa longue carrière une connaissance exceptionnelle de ce patrimoine. Il reste consultant auprès de ce service pour assurer la transmission optimale du relais à la déléguée aux affaires foncières qui prendra son poste le 1^{er} mai prochain.

03.21. 314.04 Entretien des terrains

Le montant des dépenses 2010 (94'496 francs) est supérieur au budget de près de 40'000 francs. Il inclut divers travaux dont la remise en état d'une parcelle de vignes abandonnée à Monruz qui sera ensuite reprise par un vigneron, une réfection de murs à la rue Maujobia ou encore la rénovation de places de parc.

03.21. 318.09 Plans de division

Somme de 43'438 francs supérieure au budget correspondant à des opérations de bornage, liées à des cessions de terrains.

03.21. 330.03 Pertes sur débiteurs

Ce sont des pertes sur les loyers du précédent locataire du Petit Hôtel de Chaumont.

03.21.423.02 Loyers des immeubles locatifs

La légère diminution par rapport au budget 2010 s'explique par la

difficulté à trouver preneur pour des logements restés vacants pendant 8 mois ; ce qui paraît difficilement compréhensible dans le contexte de pénurie actuelle.

03.21.423.05 Indemnités de dépréciation

Il s'agit d'une renégociation exceptionnelle des indemnités liées à l'installation d'antennes de téléphonie mobile.

03.31 Vignes et

03.32 Encavage

L'année 2010 n'a pas été une année très favorable pour la vigne. Le volume récolté a été plus faible que prévu. Mais ce fut une année sans problème d'ordre mécanique et lors de laquelle les ventes de vin se sont bien tenues.

Le non aboutissement du projet collectif Covinil replace la question de l'avenir de l'encavage sur le devant de la scène. Une réflexion est en cours ; l'objectif est de présenter une solution satisfaisante et durable d'ici début 2013.

Le résultat général est à considérer en tenant compte d'une réévaluation exceptionnelle de la valeur du stock, conduisant à une baisse de l'ordre de 280'000 francs. Ce montant se compose de 157'000 francs liés à la nouvelle méthode de comptabilisation du stock et de 123'000 francs dus à la diminution des quantités des vins en vase.

Les collaborateurs de l'encavage ont préparé le Millénaire de Neuchâtel avec des propositions originales qui devraient allier la mise en exergue de ce patrimoine exceptionnel et de la qualité des vins produits à une bonne opération sur le plan financier.

06. Urbanisme

Introduction

L'année 2010 a été marquée par plusieurs dossiers de rénovation, de construction ou réaffectation de bâtiments ou de terrains, dans divers secteurs de la ville (Caves du Palais, Cadolles, Microcity, Collégiale notamment). Le directeur de l'Urbanisme et de l'Environnement a réaffirmé sa volonté de conduire les projets urbanistiques ou immobiliers en associant les habitants des quartiers concernés.

Les commissaires soutiennent cette démarche et recommandent de la renforcer par une intensification en matière d'information et de communication afin que chacun puisse comprendre les choix opérés et savoir ce qui se fait ou ce qui parfois bloque l'avancée des dossiers. Il importe aussi que les habitants soient davantage instruits des contraintes d'aménagement du sol, celles-ci étant aussi parfois déterminées par des contraintes du sous-sol ou autres contraintes d'origines diverses (exemple des containers enterrés).

Les commissaires ont souligné l'importance qu'ils attachent à l'entretien du patrimoine immobilier de la Ville. Un rapport à ce sujet sera remis au Conseil général vers la fin de l'année 2011.

Suite aux réflexions menées quant à l'organisation et l'amélioration des conditions opérationnelles de la Section de l'urbanisme et de l'environnement, des modifications importantes ont été apportées à l'organigramme des services, ou le seront encore en 2011.

Plusieurs postes ont connu des changements traduits par des mises au concours avec, dans plusieurs cas, vacance de poste sur une partie de l'année et redéfinition du cahier des charges.

Par ailleurs, le Service des permis de construire a connu une poussée relativement marquée de ses activités en 2010, prouvant un certain dynamisme de la construction ou de la rénovation dans la ville. Si le service a pu assumer l'augmentation des dossiers grâce à sa bonne organisation, il faut quand même relever que les délais d'instruction se sont allongés.

Budget de fonctionnement

Du fait de la réorganisation des services et de la nouvelle structure du budget de la section adoptée pour 2010, il n'y a pas toujours la possibilité de comparer les montants des comptes 2010 avec ceux de 2009 de manière immédiate.

Rappel des modifications apportées à la structure du budget et des comptes :

- ✓ suppression du chapitre 06.01 Service bâtiments et gérance décomposé entre le 06.53 Service des bâtiments et le 06.54 Gérance des bâtiments,
- ✓ création du chapitre 06.52 Direction et service administratif qui reprend également des imputations –notamment de charges de personnel- des anciens postes 06.01 et 06.51,

- ✓ suppression du chapitre 06.02 Secrétariat de direction (secrétariat du Conseiller communal) qui est transféré à la Chancellerie,
- ✓ suppression du chapitre 06.51 Police des constructions et aménagement urbain, décomposé entre le 06.56 Permis de construire et le 06.57 Aménagement urbain,
- ✓ création du chapitre 06.55 Délégué à l'énergie.

Charges

Globalement, les charges de fonctionnement ont été inférieures au budget 2010 (-569'000 francs) malgré des pertes sur débiteurs particulièrement élevées, du fait de la volonté d'assainir certains contentieux anciens (+346'000 francs) et malgré des intérêts passifs accrus, du fait de la réévaluation des immeubles (+207'000 francs). Cette embellie s'explique principalement par :

- ✓ le montant des dépenses d'entretien nettement inférieures au budget (- 594 000 francs). Cette diminution est due d'une part à la révision et à l'optimisation des contrats d'entretien et d'autre part à la clarification des affectations comptables entre entretien/ maintenance et entretien lourd,
- ✓ une baisse des amortissements comptables (- 362'000 francs) due au volume plus faible des investissements réalisés en 2010.

Charges de personnel

Les charges de personnel de la section sont légèrement inférieures au budget (-1,1%). Elles diminuent par contre sensiblement par rapport aux comptes 2009 (-3,8%). Ceci est dû principalement à une diminution du volume global de personnel de la section depuis lors (-0,5 poste) : plusieurs vacances provisoires de postes sont intervenues, compensées toutefois par certaines augmentations de temps de travail des collaborateurs en place.

Globalement, le nombre de postes à la Section de l'urbanisme et de l'environnement a diminué de 6 unités depuis 2003, selon les décisions du Conseil communal. En réponse aux interrogations des commissaires, préoccupés quant à la surcharge de travail dans les services et quant aux défis à relever par cette section, le directeur de l'Urbanisme et de l'Environnement a indiqué que cette question était à l'étude. Il importe en effet que les moyens soient en adéquation avec les tâches à effectuer. Il a par ailleurs souligné les exigences qui ont été posées pour le recrutement des nouveaux collaborateurs de la Section.

Biens, Services et Marchandises

Il a été observé une augmentation assez fréquente des dépenses liées à la consommation d'eau dans plusieurs bâtiments de la Ville. Ceci s'expliquerait par l'accroissement des prix unitaires dans la mesure où l'on constate généralement une diminution de la consommation d'eau sur le territoire communal.

Revenus

Globalement, les revenus sont inférieurs de près de 500'000 francs aux prévisions du budget. Hormis les écarts importants survenus au niveau des imputations internes, qui s'équilibrent au niveau global de la Ville, cette dégradation est due principalement à celle des loyers des immeubles commerciaux.

Bien que le volume des arriérés des loyers commerciaux ait en fait diminué de 165'000 francs par rapport à 2009, il reste élevé (479'084 francs).

Les commissaires ont relevé le cas particulier du Quai Philippe Godet qui affiche une perte de 400'000 francs en 2010. Outre le fait que cet ensemble immobilier est dédié principalement à des activités culturelles, auxquelles l'appréciation en termes de rentabilité financière ne convient pas, le déficit apparaissant aux comptes de l'Urbanisme résulte d'une pratique très particulière de rétrocession des loyers aux comptes de la Culture, tandis que les charges d'entretien sont imputées à l'Urbanisme. Cette situation devrait être revue en 2011, non seulement dans l'optique de clarifier les résultats par objet, mais aussi de permettre de mieux distinguer les résultats imputables à la gestion du patrimoine de ceux qui relèvent de la politique culturelle de la Ville.

Actuellement, l'analyse du rendement des immeubles ne tient pas compte de l'affectation de ceux-ci. Pour une appréciation plus fine de ces données chiffrées, il est envisagé de fixer des objectifs de rendement par catégories d'immeubles, comme cela se fait dans certaines villes.

Par ailleurs, il faut noter que les rendements des immeubles du patrimoine financier sont largement tributaires de la méthode de calcul utilisée, et en particulier de la base d'évaluation des immeubles qui sont amortis jusqu'à hauteur de leur valeur cadastrale. Dès 2011, l'entrée en vigueur du modèle de compte harmonisé devrait remettre à plat ces calculs.

06.21 Immeubles locatifs du patrimoine administratif

06.21.427.00 Le bail du restaurant de l'Hôtel Du Peyrou arrivait à une échéance de renouvellement. Bien que le montant des loyers bruts reste équivalent, il a été réactualisé avec la volonté de pérenniser la présence des actuels tenanciers de l'établissement. Celui-ci est de grande qualité. Sa présence met en valeur ce patrimoine historique et participe au rayonnement de Neuchâtel. Le nouveau bail ayant été signé en fin d'année, l'entier des loyers n'a pas été versé en 2010, mais début 2011. Le montant sera comptabilisé dans l'exercice en cours.

06.41 Collège latin

06.42 Musées

Les résultats illustrent la distinction nette qui a été introduite entre les coûts d'entretien courant et ceux de l'entretien lourd. Cela explique pourquoi les dépenses d'entretien ont été inférieures au budget prévu, malgré les besoins de rénovation qui se font sentir par ailleurs et ce particulièrement au Collège Latin.

06.53 Services des bâtiments

La distinction faite entre les deux postes 06.53.301.01 et 06.53.303.03 concernant les traitements du personnel est un reliquat du passé. Elle ne correspond pas du tout à la réalité puisque la part des postes à caractère technique est nettement majoritaire. Elle disparaîtra à l'avenir.

06.55 Délégué à l'énergie

De même, la distinction opérée entre salaires et traitements n'a pas lieu d'être. Elle disparaîtra à l'avenir.

06.54 Gérance des bâtiments

Les coûts plutôt élevés de la rubrique Offres d'emploi (06.54.309.01) sont dus aux frais du recrutement du nouveau gérant des bâtiments. Celui-ci a nécessité deux appels successifs, le premier n'ayant pas été satisfaisant.

Budget des investissements

En 2010, les crédits prévus au budget pour l'entretien lourd du patrimoine de la Ville (soit 1'900'000 francs) ont été largement utilisés,

voire dépassés pour ce qui est de l'entretien du patrimoine administratif (+ 283'976 francs). Ceci porte les engagements financiers de la Ville en matière d'entretien de son patrimoine à un niveau jamais égalé depuis plusieurs années.

L'accent a été en particulier mis sur la rénovation d'appartements vétustes; cela pourrait permettre une certaine récupération des coûts dans le cadre d'une réévaluation des loyers. Le groupe de travail interne de la Ville consacré au logement a entrepris une analyse fine de la situation des loyers des immeubles locatifs de la Ville.

Par contre, un ensemble d'investissements prévus n'a pas pu être réalisé (environ 2 millions). Le report des études EPIC concernant l'inventaire technique des bâtiments de la Ville a été particulièrement regretté par les commissaires. Il est le fruit des problèmes de personnel rencontrés au Service des bâtiments, qui a dû faire face à la vacance d'un poste d'architecte et à la maladie d'un des collaborateurs, outre la surcharge du responsable durant cette période de transformation du service. Le lancement des études EPIC est l'une des priorités de 2011.

Les comptes 2010 ajoutés aux prévisions du budget 2011 (soit 8'574'560 francs) représentent un recul de 3 millions par rapport à la planification financière 2010-2013. Celle-ci prévoit un investissement global de près de 28 millions sur la période.

14. Transports

Sur le plan financier, le bilan du service transports est marqué par l'augmentation de la participation au pot commun, difficilement prévisible au budget, et par l'accroissement de la subvention Onde verte suite à la décision du Conseil général, intervenue en cours d'année, de subventionner aussi les abonnements mensuels.

On constate globalement une nette augmentation des demandes de subventions pour les transports publics. Celles-ci sont diverses et variées et il n'est pas forcément facile de s'y retrouver. Pour améliorer cette connaissance, notamment auprès du public moins accessible par les moyens de communication employés, il est prévu un dépliant général qui sera annexé à un prochain numéro de Vivre la Ville.

14.03 Fun'ambule

Le Fun'ambule a subi une perte de l'ordre de 8'500 francs liée à un arrêt

prolongé (calculé sur base du loyer annuel, au prorata du temps d'arrêt). L'usure anormale des câbles changés il y a seulement trois ans a été détectée. Il s'avère que la durée de vie de certains équipements a tendance à se raccourcir sérieusement (dans ce cas : de moitié). C'est une donnée qui est à prendre en compte désormais dans l'élaboration des budgets. Dans le cas présent, la solution qui est envisagée consiste à changer systématiquement, lors des entretiens réguliers, les galets qui sont des pièces peu coûteuses mais qui ont un rôle essentiel dans l'usure des câbles.

Par ailleurs, il faut noter la nécessité où se trouve la Ville d'inscrire désormais au budget de fonctionnement les dépenses liées à la révision des installations, portées jusqu'à présent au compte d'investissement. Cela péjore les comptes 2010 d'un montant de 188'980 francs.

14.04 Développement durable

L'activité de cette section est composée d'un ensemble varié d'interventions ou d'études, de coûts parfois modestes mais d'objectifs importants quant à l'amélioration de la qualité de vie en ville (économies d'énergie, mobilité, préservation de l'environnement, etc.).

Les dépenses de biens et services ont été moindres que prévues au budget. Ces économies concernent principalement le poste de la mobilité professionnelle et celui d'Agenda 21. Ce dernier a connu une pause consacrée à un bilan des dix années passées en vue de préparer le programme des prochaines années. Une étude de pollution de l'air dans les rues de la ville a toutefois été réalisée à travers l'analyse des charges de pollution emmagasinées par les lichens, qui constituent de bons révélateurs en la matière.

Au nombre des opérations ayant au contraire engendré un dépassement du budget, on note l'implantation de supports à vélo dans la zone piétonne (319.22) et les aménagements de contresens cyclistes (création du poste 314.09), selon la décision du Conseil général intervenue en cours d'année.

Rapport de la Sous-commission financière IV

Sécurité, Infrastructures et Energies (Travaux publics), Infrastructures et Energies (Services industriels), Politique d'agglomération

La sous-commission financière IV, composée de Mme Amelie Blohm Gueissaz (rapporteur) et MM. Jonathan Gretillat et Christian van Gessel (excusé) s'est réunie le 24 mars pour l'examen des comptes 2010, en présence de M. Pascal Sandoz, directeur des sections et services concernés. Ont également participé : MM. Bertrand Cottier, chef du Contrôle des habitants, Jean-Louis Francey, commandant du Corps de police, Jean-Pierre Habegger, responsable du Service administratif du Corps de police, Frédéric Mühlheim, commandant du SIS, Eric Leuba, chef du Service de salubrité et prévention incendie et de la santé et sécurité au travail, MM. Antoine Benacloche, ingénieur communal, Didier Gretillat, ingénieur communal adjoint, Laurent Verguet, chef du Service de la voirie, Jean-Marie Boillat, chef du Service des parcs et promenades.

Les commissaires remercient le Conseil communal, les chefs de service et responsables susmentionnés ainsi que l'administration communale pour tout le travail et les efforts accomplis au cours de l'année ; qu'ils soient également remerciés pour leur disponibilité et pour les réponses détaillées qu'ils ont apportées à toutes les questions posées lors de la séance de la sous-commission financière ainsi qu'aux nombreuses questions posées d'avance par écrit.

05. Travaux publics

Remarques générales

Effectif du personnel

Le nombre d'EPT de l'exercice 2010 de la section « Infrastructures & Energie » a été de 131.17 est donc légèrement inférieur aux 132.02 postes dans le budget 2010. Or à la page 22 du rapport sur la gestion des comptes 2010, les effectifs du personnel de la même section affichent l'équivalent de 139.14 EPT. Ce chiffre correspond à la masse salariale de la section transformé en EPT. La différence de 7.97 postes

correspond à des personnes au bénéfice de l'AI dont 7 postes sont aux Parcs et Promenades. Ces personnes reçoivent une indemnisation (augmentation de la masse salariale) mais ne sont pas engagées avec un contrat de travail dit « standard » et ne comptent donc pas dans les effectifs.

Ce système est également appliqué par d'autres sections mais il a plus d'importance dans la section « Infrastructures & Energie » car les personnes au bénéfice de l'AI travaillent en général pour le service des Parcs & Promenades.

Amortissement complémentaire

Vu le bon résultat des comptes 2010, le Conseil communal a procédé à des amortissements complémentaires. Un commissaire demande sur quelle base le Conseil communal repose sa décision. Il s'avère que

1. Les propositions pour un éventuel amortissement complémentaire sont faites dans les services concernés
2. Les priorités sont fixées par le directeur des finances
3. Le Conseil communal confirme et décide

Les travaux effectués pour d'autres communes comme ceux pour la commune de la Tène mentionnés à la page 256 sont refacturés par la Ville. Dans l'optique du Nouveau Neuchâtel, la commune de Neuchâtel ne fait pas de bénéfice sur ces travaux.

La section affiche une augmentation de l'excédent de charges de 2,993 millions de francs. Les deux principaux facteurs sont un amortissement complémentaire à la Voirie (1,475 millions de francs) et une diminution des recettes suite à la correction du décalage de facturation des déchets (816'000 francs) à la rubrique des Déchets incinérables.

05.31 Station d'épuration des eaux et réseau

Les charges et revenus de ce service doivent être équilibrés. Pour atteindre ce but, le service augmente ou diminue le compte de réserve au bilan (B280.13). Une réserve d'environ 1 million de francs au 31.12.2010 permet à la Ville de supporter d'éventuels excédents de charges des années à venir et garantit la stabilité de la taxe. Ainsi la taxe d'épuration d'eau n'a pas du être augmentée depuis l'année 2006.

05.31.30 Charges de personnel

Les charges de personnel ont été très légèrement supérieures au budget de 41'000 francs.

05.31.314 06 Travaux de tiers

La différence de 174'000 francs s'explique par deux travaux importants effectués par des tiers pour la STEP : mise en conformité des vestiaires du personnel (110'000 francs) et la réfection des bassins des boues activées (60'000 francs). La Ville avait prévu d'acheter un camion pompe spécialisé. Cet achat n'a finalement pas eu lieu car la Ville a pu externaliser la prestation et a pu faire une économie dans les investissements et dans l'entretien. Par contre le poste travaux de tiers est plus important.

05.31.390.00 Intérêts passifs

Malgré le fait que les intérêts sont particulièrement bas, ce poste a augmenté de 15'000 francs dû aux travaux conséquents du PGEE effectués depuis 2006 (assainissement et mise en séparatif du réseau).

05.31.434.56 Taxe d'épuration des eaux (-403'000 francs)

La baisse considérable des recettes de cette taxe est due à un transitoire surévalué. Relevons que la quantité d'eau vendue est stable en 2010 bien que la tendance à la consommation ces dernières années soit à la baisse de l'ordre de 25%. La taxe d'épuration de l'eau qui ne transite pas par la STEP n'est pas perçue.

05.31.452.01 Part réseau intercommunal

L'augmentation de 240'000 francs est due au changement du système de facturation (principe d'échéance). Ainsi la Ville a facturé en 2010 les prestations de 2009 (ancien système) et elle a comptabilisé un transitoire correspondant aux prestations de 2010. Pour les quatre communes du Val-de-Ruz ce rattrapage a été fait en une fois. Le rattrapage de la commune de Peseux est échelonné sur plusieurs années.

05.31.481.01 Epuration eaux, réserve, prélèvement (223'000 francs)

Ce compte sert à équilibrer les comptes du service. La contrepartie touchée dans le bilan est le B280.13 « Réserve épuration eaux usées » qui passe de 1'286'097.66 à 1'063'377.86 au 31.12.2010.

05.63 Voirie

L'écart de 2,4 millions de francs entre les comptes et le budget 2010 s'explique en grande partie par un amortissement supplémentaire de 1,475 million de francs et par l'effet de l'hiver rude de l'année 2010.

05.63.30 Charges de personnel

Les charges de personnel sont légèrement supérieures au budget (100'000 francs) qui a été sous-évalué. Le budget 2011 a été augmenté en conséquence.

05.63.313.99 Matière, marchandises, autres (+373'000 francs)

Achat record de sel et d'autres achats pour les travaux effectués par le Service de la voirie. Ce montant est compensé en partie sous 05.63.435.02 « Vente travaux d'atelier » 100'000 francs.

05.63.314.06 Travaux de tiers (+367'000 francs)

Dépassement important dû aux effets de l'hiver rude de l'année 2010.

05.63.332.01 Amortissement complémentaire (+1,475 mio francs)**05.63.391.05 Prestations de Travaux publics (192'000 francs)**

Prestations facturées par le Service des parcs et promenades pour le déneigement pendant l'hiver 2010.

05.63.435.01 Ventes de véhicules usagés (-50'000 francs)

Crédit pour le renouvellement (partiellement) accordé en 2011 donc pas de vente en 2010.

05.63.435.03 Génie civil (-138'000 francs)

La facturation se fait sur la base des métrés. Il n'a pas été possible de procéder à ces derniers dans les délais. 70'000 à 80'000 francs seront facturés en 2011 pour l'année comptable 2010.

05.63.435.05 Produits de la déchetterie (-69'000 francs)

Variation des prix des éléments revendus.

05.63.438.01 Prestations d'investissements (-76'000 francs)

Il s'agit des travaux et prestations réalisés par le service de la voirie sur des dossiers d'investissement (PGEE, conteneurs enterrés, entretien du domaine public). Ce montant est refacturé sur le compte d'investissement.

05.64 **Déchets incinérables**

En principe le compte des déchets incinérables doit être équilibré. Une éventuelle différence entre les charges d'exploitation et le produit de la taxe-déchets est absorbée par le compte « A180.04 Ord./Déchets, avance taxe » dans le bilan. L'exceptionnelle différence entre le budget traditionnellement équilibré et le résultat de l'année 2010 (-816'000 francs) s'explique par la correction du décalage de facturation de la taxe des déchets du même montant.

05.64.30 Charges de personnel

Les charges de personnel sont conformes au budget.

05.64.31 Biens, services et marchandises

Les BSM ont été inférieurs au budget 2010 de 146'000 francs grâce à une multitude d'économies réalisées dans le service, au renvoi en 2011 de l'achat de licences informatiques (-50'000 francs) et à la diminution de l'impôt préalable irrécupérable (-39'000 francs).

05.64.319.63 Impôt préalable irrécupérable (-39'000 francs)

Décompte recettes/charges TVA. Décompte recettes/charges TVA. Le chiffre correspond à la part de l'impôt préalable non récupérable du fait de la décision de ne pas porter la totalité du déficit sur le compte d'avance, mais d'en couvrir une part par l'impôt (couverture considérée comme une subvention de la collectivité publique entraînant une réduction de la déduction de l'impôt préalable =REDIP).

05.64.380.01 Amortissement avance taxe (+123'000 francs)

On retrouve la contrepartie de ce montant au bilan sur le compte « A180.04 Ord./Déchets, avance taxe ». Le montant de l'amortissement dépend de la hauteur de la réserve. Montant régie par le Service des communes.

05.64.434.58 Taxe enlèv. déchets solides (-1'020'000 mio francs)

Correction du décalage de facturation de la taxe des déchets (-816'000 francs). Le solde de la diminution de ce revenu est dû à la diminution du volume des déchets.

05.64.481.04 Ordures/déchets, attribution à l'avance (+61'000 francs)

Ce revenu est comptabilisé pour équilibrer les comptes du service des déchets incinérables. On retrouve la contrepartie de ce montant au bilan sur le compte « A180.04 Ord./Déchets, avance taxe ».

05.65 Parcs et promenades

En 2010 le Service des parcs et promenades a fêté son 125^e anniversaire.

Le déficit de ce service est légèrement inférieur au budget 2010 de 132'000 francs et ceci malgré un amortissement complémentaire de 90'000 francs.

05.65.30 Charges de personnel

Les commissaires constatent une légère baisse de charges de personnel de 98'000 francs.

05.65.314.51 Prestations, matériel, fournitures

Dépassement de 53'000 francs dû aux conditions exceptionnelles de l'hiver 2009-2010 et au budget sous-évalué par rapport aux comptes 2009. Le budget 2011 a été augmenté.

05.65.43 Contributions

Les contributions étaient également plus importantes que le budget de 108'000 francs, une partie de ces recettes ne peut pas être anticipée. Finalement le Service des parcs et promenades a effectué pendant l'hiver 2010 des travaux pour d'autres services, ce qui explique les recettes supplémentaires de 190'000 francs dans les imputations internes.

05.66 Direction et bureau technique

L'excédent de charges de cette section a pu être réduit de 110'000 francs par rapport au budget 2010 grâce à des charges de personnel et des charges BSM légèrement en-dessous du budget.

05.66.318.02 Mandats et études

Baisse de charges de 21'000 francs. La prestation principale relative à l'état des lieux des murs et falaises n'a pas été finalisée en 2010 mais en 2011, seule la prestation 2010 a été facturée. De plus il était prévu de procéder à un état des lieux du domaine public, ce mandat a été reporté suite à l'accident du véhicule spécialisé nécessaire à cette tâche. La campagne est planifiée au printemps 2011 (société Infralab).

05.66.435.04 Vente plans et divers

Amélioration des recettes de 25'000 francs. Ce compte inclut une partie des taxes de fouilles (05.66.435.03). Il y a eu confusion sur le compte de recette. La facturation globale est ventilée sur deux comptes différents et dans la systématisation du travail, l'un des comptes de recette n'a pas été corrigé.

07. Police

Remarques générales

Le résultat financier de cette section affiche une amélioration de 427'000 francs par rapport au budget 2010. Ceci s'explique principalement par une diminution des charges de personnel de 723'000 francs en grande partie au service du Corps de Police, des BSM inférieurs au budget de 509'000 francs dans tous les services de la section et des recettes supplémentaires de la taxe des zones bleues de 295'000 francs. Les commissaires félicitent le Conseil communal et les chefs des services pour la multitude des efforts d'économie!

De l'autre côté, les recettes inférieures du parking Panespo & Piscines de 1,206 million de francs plombent d'une façon importante le résultat de la section.

07.01 Service administratif

07.01.301.01 Traitements (-101'000 francs)

Le poste d'adjointe n'a pas été repourvu.

07.21 Contrôle des habitants

En 2009, début 2010 ce service a connu une importante augmentation du volume de travail due aux nouvelles mesures de Schengen. Avec le départ de la gestion des passeports à l'office cantonal de la population dès le 1^{er} mars 2010, le volume du travail a été rééquilibré. Dès 2011 ce service peut s'attendre de nouveau à une augmentation car il lui incombera la gestion des cartes d'ouverture des conteneurs enterrés.

07.31 Corps de police

Les expériences positives de la police en ce qui concerne le « Mondial 2010 » ont été reprises par les organisateurs du Millénaire.

07.31.30 Charges de personnel

Economie de 575'000 francs grâce à l'échelonnement des engagements prévus.

07.31.316.02 Leasing véhicules (-20'000 francs)

Le montant a été budgété par erreur sur l'année entière alors que le leasing prenait fin en cours d'année.

07.31.318.02 Mandats et études (-147'000 francs)

Aucune étude n'a été menée en 2010. Le budget 2010 prévoyait 200'000 francs car ce montant englobe également la rétribution du personnel externe engagé lors de manifestations ou pour des missions particulières.

07.31.427.76 Taxe des parcomètres (-1,206 mio francs)

Avec l'entrée en vigueur de la 3^e étape du plan de stationnement, les parkings du Nid-du-Crô et de Panespo sont finalement devenus payants depuis mars 2010. La grande différence avec le budget s'explique en partie par le fait que la ville n'a pas pu comptabiliser une année

complète. De l'autre côté, le taux d'occupation est inférieur aux prévisions, dues au stationnement avec vignette pendulaires gratuites. Ce poste a été revu à la baisse au budget 2011.

07.31.427.80 Taxes zone bleue et piétonne

Une augmentation de 295'000 francs suite à l'extension des zones bleues et facturation à l'Etat des vignettes pour pendulaires dynamiques. Le budget 2011 prévoit 500'000 francs.

07.31.434.72 Transport par véhicule et prestation (+75'000 francs)

Lors d'une poursuite, l'office des poursuites envoie un commandement de payer à la personne concernée. Si le courrier revient à l'expéditeur, c'est à la police d'inviter la personne à retirer la lettre au poste de police ou bien la lettre est distribuée par la police à domicile. Ainsi la police a traité environ 8'000 cas en 2010! Le tarif de 45 francs/pièce sera augmenté en 2011.

07.41 Ports

Le résultat de ce service doit être équilibré. Or en 2010 les recettes étaient supérieures aux charges de 17'057 francs 20. Ceci a déclenché deux écritures :

07.41.380.01 Amortissement avance

Le solde de 16'788.96 francs au compte « A180.07 Ports, avance » au bilan a été liquidé.

07.41.381.01 Ports, réserve, attribution

Une réserve de 268 francs 24 a pu être inscrite au bilan au compte « B280.06 Réserve des ports ».

07.51 Cimetière et crématoire

Les travaux d'aménagement du futur quartier G sont en cours en vue d'une future affectation. Ceci est un travail psychologiquement pénible car il s'agit de décider en présence des familles de disposer des pierres tombales et de décider du sort des restes des dépouilles.

Le résultat financier de ce service s'est amélioré de 146'000 francs.

Principalement grâce à une bonne maîtrise des charges des BSM (69'000 francs) ainsi qu'à une augmentation des recettes des incinérations de 56'000 francs.

08. Police du feu

Remarques générales

Les comptes des services de la section de la police du feu sont inférieurs de 850'000 francs par rapport au budget 2010. Cette amélioration provient principalement d'une augmentation des recettes de 500'000 francs, par exemple une augmentation des interventions sanitaires de 98'000 francs ou des subventions acquises de 120'000 francs. Les charges de personnel ont été inférieures au budget dans presque tous les services de 261'000 francs. De même pour les BSM de 276'000 francs. Par contre les pertes sur débiteurs ont été largement sous-estimées dans le budget 2010 de 119'000 francs.

08.02 S.I.S. Sanitaire

Le résultat a pu être amélioré de 199'000 francs grâce à des charges de personnel et de BSM bien maîtrisées! L'augmentation du nombre d'interventions améliore les recettes de 98'000 francs.

08.02.330.03 Pertes sur débiteurs

Même si les pertes sur débiteurs correspondent à la moyenne suisse, le dépassement du budget de 119'000 francs est important. Le Conseil communal est conscient que le budget 2010 était sous-évalué. Il a été porté à 100'000 francs en 2011. Le service a amélioré et accéléré la procédure de recouvrement.

08.03 SIS feu

Le résultat 2010 a pu être amélioré de 335'000 francs grâce à des charges de personnel et de BSM bien maîtrisés! Les subventions fédérales, cantonales et de l'ECAP ont été supérieures au budget de 89'000 francs.

08.03.312.01 Chauffage, énergie et éclair., eau / Charges Maladière /
et .02 et .21 Eaux (-44'000 francs)

Selon explications fournies pour le budget 2011, ces trois rubriques sont

réunies sous la deuxième d'entre elles. Le budget 2010 a été surévalué. Le budget 2011 prévoit 88'500 francs.

08.12 Santé et sécurité au travail

08.12.301.01 Traitements (+13'000 francs)

A partir d'août 2009, nous avons obtenu le mandat de santé et sécurité au travail pour la commune de Peseux et nous avons augmenté le temps de travail d'un collaborateur de 15%.

08.21 Protection civile

08.21.301.01 Traitements (-31'000 francs)

Le nouvel instructeur est entré en fonction trois mois après le départ de son prédécesseur.

08.21.311.01 Achat mobilier et matériel (-21'000 francs)

L'acquisition de masques de protection respiratoire initialement prévue en 2010 a été repoussée, car il a été déterminé que leur nombre était encore suffisant en rapport avec l'effectif réduit de l'OPC.

11. Energies

Remarques générales

L'aggravation dans la section « Energies » provient des coûts d'exploitation dans le domaine de l'eau et de l'éclairage public, comptabilisés selon le principe d'échéance. Les charges effectives de l'année en cours (4 acomptes) ont été comptabilisées ainsi qu'un solde estimé représentant un 5^e acompte. Malgré une augmentation des charges de BSM de 371'000 francs l'excédent de recettes de la section augmente légèrement de 38'000 francs par rapport aux comptes 2009.

Cette amélioration constatée provient principalement d'une augmentation de la redevance VITEOS de 122'000 francs.

Tout ce qui touche l'eau n'a pas d'influence sur le résultat de la section 11.

11.11 Energies

11.11.318.02 Mandats, études et enquêtes

Le rapport des spécialistes sur l'étude NeuchEole est dans la phase finale. Le Conseil général sera saisi d'un rapport en 2011, rapport qui débouchera probablement sur une demande de crédit.

11.11.427.01 Redevance VITEOS (+122'000 francs)

Le budget 2010 de la redevance due par Viteos se trouve au compte 11.11.422.02 avec le même intitulé. La redevance est calculée sur les ventes d'électricité facturées (1,4 ct par KWh). Il y a plus de ventes d'électricité que prévues au budget.

11.12 Eaux

Un commissaire regrette que les explications concernant le chapitre « eaux » dans les pages jaunes soient trop parcimonieuses.

Les charges et revenus au service des eaux doivent être équilibrés.

11.12.318.02 Mandats et études

Montant que la Ville paye à Viteos pour l'exploitation du réseau d'eau. La différence de 286'000 francs est due au fait que les budgets 2009 et 2010 ne tenaient pas compte de la marge de 5%. Une facture complémentaire a donc été établie en 2010.

Dans les comptes 2010, on trouve les acomptes facturés selon le budget (4 x 1'150'000 francs) ainsi que la facture complémentaire de 450'000 francs représentant le 5^e acompte. Dans ce compte, figure également le décompte final 2009 (note de crédit de 167'700 francs).

11.12.380.01 Amortissement avance eau

Les recettes de l'année 2010 étant plus importantes que les charges d'exploitation, ce compte compense avec un amortissement sur l'avance eau à l' hauteur de 670'000 francs. La contrepartie se trouve au compte « A180.05 Eau avance » au bilan. En conséquence l'avance au bilan diminue de 750'000 francs à 80'000 francs au 31.12.2010. Le prix de l'eau reste inchangé.

11.12.435.53 Vente de l'eau (+112'000 francs)

Le prix de l'eau vendu restant stable par rapport à 2009, l'augmentation de ce poste s'explique par une légère hausse de la consommation. L'écart de prix provient d'une répartition différente entre le type de clients livrés (communes ou particuliers) et à une estimation des m³ livrés faisant l'objet d'acomptes.

11.12.439.01 Recettes diverses (+106'000 francs)

Il s'agit de subventions reçues pour l'installation d'hydrantes. Comme ce montant concerne les crédits d'investissement bouclés il est comptabilisé en compte de fonctionnement.

11.13 Eclairage public

Le réseau de l'éclairage public figure au bilan de Viteos SA. Les coûts relatifs à l'éclairage public sont refacturés au travers d'un mandat d'exploitation. La consommation électrique est supportée par la Ville de Neuchâtel.

La Ville de Neuchâtel a continué à procéder à la rénovation des luminaires. Différents types de luminaires LED ont été installés à plusieurs endroits de la Ville. Ces investissements réduisent la consommation d'électricité mais augmentent les frais d'amortissement et les frais d'entretien. On peut s'attendre à trouver ces calculs et considérations dans la réponse à la motion no 10-303.

11.13.312.05 Consommation électrique (-23'000 francs)

La consommation a été réduite de 169'000 KWh grâce à l'installation de points lumineux moins gourmand en KWh.

11.13.312.11 Eclairage public

L'augmentation de 277'000 francs s'explique par le fait que la facture de Viteos est désormais comptabilisée avec TVA. De plus ce poste inclut par erreur des charges pour les illuminations de Noël (11.13.312.12) et l'impôt préalable irrécupérable (11.13.312.63). Correction demandée pour 2011.

16. Politique d'agglomération

Le Conseil communal a décidé de ne pas adhérer à l'association « Région Capitale Suisse ». La Ville n'ayant pas les ressources humaines suffisantes pour travailler dans cette association. Elle n'a toutefois pas fermé la porte estimant important de pouvoir collaborer sur certains dossiers significatifs pour notre Ville, par exemple les transports ferroviaires.

La réflexion sur la répartition des compétences entre canton et communes se fait à la fois dans le groupe de travail piloté par le Conseil d'Etat chargé d'élaborer des propositions relatives au désenchevêtrement des tâches et celui du Nouveau Neuchâtel présidé par la commune d'Hauterive.

Rapport de la Sous-commission financière V

(Culture, Sports et Tourisme)

Mme Hélène Perrin et M. Philippe Etienne ainsi que Mme Béatrice Nys, rapporteure, ont rencontré le 25 mars 2011 les responsables des services concernés en présence de Mme Françoise Jeanneret, conseillère communale, responsable des dicastères : M. Patrice Neuenschwander, délégué culturel ; Mme Jenny Manes (secrétaire de direction) ; Mmes Marianne de Reynier Nevsky (Atelier des Musées) ; Fabienne Leuba (Musée d'Ethnographie), Caroline Junier, Renée Knecht (Musée d'Art et d'Histoire), MM. Christophe Dufour (Musée d'histoire naturelle), Christophe Valley (chef de projet Millénaire) et Patrick Pollicino (chef du Service des sports).

10. Culture

Remarques générales

D'un premier point de vue, il y a une dégradation du résultat. Il s'agit en fait d'amortissements complémentaires suite aux très bons résultats des comptes de la Ville et d'une attribution de fr. 100'000.- à la réserve pour l'achat d'objets de collection pour les musées, au lieu d'y prélever la somme dépensée en 2010 (fr. 49'245.-). D'autre part un soutien supplémentaire a été accordé au NIFFF à l'occasion de son 10^{ème} anniversaire.

La réduction linéaire de 5% des subventions a été maintenue en 2010, elle a été supprimée dans le budget 2011.

Le délégué culturel regrette que les projets subventionnés ne soient présentés qu'après coup lors des comptes. La directrice a décidé de faire en début d'année une présentation publique sur le mode de subventionnement ainsi que sur les projets culturels soutenus pour l'année en cours.

Les commissaires font remarquer que le Conseil général attend toujours le rapport sur la politique culturelle. Le délégué culturel répond que celui-ci est en préparation. Cependant, vu son taux d'activité de 50% et ses multiples tâches (culture, millénaire, porte-parole du Conseil communal, etc.) et le grand travail que ce rapport demande, il lui manque

actuellement du temps pour le finaliser mais le rapport devrait être soumis au Conseil général cette année encore.

10.01 Service administratif

La contribution au fonds cantonal du cinéma a été doublée sur décision du Conseil d'Etat. Les entrées aux cinémas ayant été en nette augmentation en 2009 surtout le 1^{er} trimestre, la contribution à ce fonds a augmenté proportionnellement en 2010.

10.02 Temple du Bas

Suite aux bons résultats des comptes, un amortissement supplémentaire de fr. 36'000.- a été effectué. Cela concerne le piano de concert désormais totalement amorti.

Les infrastructures du Temple sont vieillissantes, l'organisation du sous-sol est difficile et assez inadaptée pour des après-concerts ou autres manifestations où il y a souvent beaucoup de monde. Le Temple du Bas reste cependant indispensable pour l'organisation de concerts dans notre ville.

10.03 Menuiserie centrale

La menuiserie travaille pour les trois musées à la satisfaction générale. Elle forme actuellement un apprenti menuisier.

10.04 Case à Chocs

La Case à Chocs se porte bien. Sa réputation ne cesse de croître au-delà des frontières de notre canton. Sa fréquentation est bonne.

Comparaison n'est pas raison, mais l'éclairage suivant est intéressant :

Case à Chocs	Théâtre du Passage
Budget fr. 550'000	Budget fr. 3,9 millions
129 soirées organisées	129 représentations à la saison
27'300 personnes accueillies (en 2010)	28'346 spectateurs (en 2010)
Subvention communale : fr. 136'000.-	Subvention communale : fr. 1'300'000.-

Les loyers des locaux de répétition ont rapporté fr. 29'250.- au lieu des fr. 36'000.- prévus au budget (compte d'imputations internes 10.04.490.10).

Les loyers des locaux de répétition et du café restaurant de L'interlope étant géré par la Section de l'Urbanisme et de l'Environnement (auparavant par l'Association des musiciens neuchâtelois gérait la salle de rock), ces imputations internes n'ont plus de sens et seront supprimées à l'avenir. Dès lors, les comptes 2012 ne comprendront plus au 10.04.365.83 que la subvention de fr. 150'000.-. Les recettes locatives seront comptabilisées à la section de l'Urbanisme et plus reversées à la Culture par imputations internes.

10.10 Atelier des musées

Les expositions « Les machines de Léonard de Vinci » au MHN ainsi que « EXNA4, Patchwork contemporain suisse et européen » au MAH ont eu beaucoup de succès et de nombreuses visites et ateliers ont été organisés par l'Atelier des musées. L'atelier collabore également avec le Service des sports en organisant une demi journée « culture » lors des camps multisports.

10.11 Bibliothèque publique et universitaire

Les charges sont en légère hausse par rapport au budget, dues principalement à l'adaptation de la subvention aux charges exactes 2010 et au paiement de fr. 96'176.- pour l'exercice 2009 de la fondation.

Le directeur de la BPUN participe désormais aux séances des conservateurs des musées de la ville.

Musées, remarques générales

Les trois conservateurs sont unanimes pour louer la planification de leur enveloppe financière sur 4 ans. Une manière de faire que bien de leurs collègues des autres cantons leur envient.

En dehors des expositions en cours, les équipes travaillent toutes sur les expositions suivantes et sur la mise en valeur et la location des précédentes. Plusieurs expositions du Musée d'histoire naturelle voyagent actuellement à travers l'Europe. La location d'une exposition donne un rayonnement international à nos musées mais pose également des problèmes logistiques importants. Emballage, déplacement, montage etc., demandent des ressources humaines importantes dont les

musées manquent souvent. D'autre part, le Musée d'histoire naturelle et le Musée d'ethnographie principalement, manquent de place pour le stockage des anciennes expositions qui pourraient circuler mais ne le font pas.

Dans les faits, les expositions coûtent nettement plus cher que ce que nous voyons dans le comptes et le budget quadriennal. Cependant, grâce au sponsoring et aux soutiens privés, partenariats et aides en nature, ainsi qu'à la location à d'autres musées en Suisse et ailleurs, nos musées ont les moyens de faire un excellent travail et la qualité de nos expositions est renommée dans toute l'Europe.

10.31 Musée d'art et d'histoire (MAH)

L'exposition « EXNA4, Patchwork contemporain suisse et européen » a eu beaucoup de succès en 2010. Pendant toute l'année, l'équipe était déjà occupée à la préparation de l'exposition sur le 1000énaire de la Ville.

10.31.312.01 La gérance avait « oublié » de facturer le chauffage des Galeries de l'histoire depuis 3 à 4 ans, d'où un gros rattrapage en 2010.

10.61 Muséum d'histoire naturelle (MHN)

Le muséum accueille toujours beaucoup de stagiaires et de civilistes dont le travail est très apprécié et qui apprécient d'y travailler. Toutefois, ces gens doivent être encadrés et formés afin de fournir un bon travail. Ce n'est pas toujours facile pour l'équipe fixe qui est parfois presque minoritaire.

10.91 Millénaire 2011

La plus grande partie du crédit d'investissement sera dans les comptes 2011 (raison pour laquelle les amortissements sont inférieurs par rapport au budget). La recette en faveur de l'Association du Millénaire figurant au budget n'est pas encaissée par la Ville, du fait que cette association encaisse finalement l'ensemble des recettes privées et contribue directement au moyen de ces recettes aux projets retenus pour les festivités du Millénaire.

13. Sports

13.71 Service administratif des sports

Une subvention extraordinaire de fr. 45'000.- a été accordée aux Championnats du monde « Masters » de course d'orientation. Grand succès populaire et excellente vitrine pour notre ville (étape en ville le 1^{er} août).

13.72 Places et salles de sports

Le terrain synthétique de football des Charmettes n'est plus en état d'être utilisé pour pratiquer des matches de football. La réflexion se poursuit sur l'avenir de ce site. La principale piste étant la réaffectation en terrain à bâtir dont la ville manque cruellement et l'aménagement de terrains synthétiques en lieu et place des pelouses naturelles supplémentaires au Chanet.

13.72.312.01 et 13.72.312.11 : les budgets ont été quelque peu surestimés.

13.78 Complexe de la Maladière (CSM)

De plus en plus de travaux de nettoyage sont effectués par des entreprises externes. Cela permet une plus grande souplesse en cas de travaux urgents. Ce système fonctionne à la satisfaction de tous.

13.79 Piscines et plage du Nid-du-Crô

Le gérant de l'Amphitryon, restaurant de la Piscine était là depuis l'ouverture des piscines. Il gérait à la fois l'Amphitryon et les deux buvettes extérieures. Après l'euphorie des débuts, le chiffre d'affaires du restaurant a été en baisse constante, les buvettes finançant les mauvais résultats du restaurant. Le Conseil communal avait accordé une baisse de loyer au gérant. Ainsi, ce loyer avait diminué de fr. 75'000.- dès la 3^{ème} année d'exploitation à fr. 48'000.- depuis 2005. En 2010, seuls 11 loyers ont été encaissés. Le gérant a cherché, comme le bail le lui permet, un sous-locataire pour le restaurant, en vain, il a donc déposé une nouvelle demande de baisse de loyer. Ceci qui a poussé le Conseil communal à demander une expertise externe dont la conclusion a été sans appel : il n'y a pas d'avenir sur le plan commercial pour un restaurant à cet endroit.

La solution de l'ouverture d'un fitness avec accès à la piscine a été trouvée, elle devrait satisfaire tous les partenaires. La ville prendra en charge les travaux liés au bâtiment (prolongement de la verrière interne), les promoteurs du fitness se chargeant des aménagements intérieurs. Ces travaux auront lieu début 2011, ouverture du centre en avril. Le loyer a été fixé à fr. 48'000.- plus une part variable plafonnée à fr. 30'000.- pour les passages des clients du fitness au tourniquet donnant accès à la piscine, ceux-ci étant facturés fr. 1.20 par passage.

L'ancien gérant garde la gestion des deux buvettes, dont le loyer est de fr. 9'000.- par année.

13.79.312.21 « Eau » : fr. 70'000.- ont été budgétés, fr. 149'745.- dépensés. Une erreur d'interprétation des relevés d'un compteur d'eau par Viteos découverte en 2009 après l'adoption du budget 2010 explique le budget sous-estimé par rapport aux dépenses réelles.

13.79.434.02 Les entrées sont en baisse, tant par rapport au budget 2010 (-fr. 18'670.40), que par rapport aux comptes 2009 (-fr. 106'533.40). A mettre en relation avec une météo pas très clémente pendant les vacances d'été et vraisemblablement avec l'instauration du parking payant. Selon le chef du Service, la fréquentation de la piscine intérieure reste toutefois excellente.

13.81 Ecoles du sport

13.81.319.08 « Participations camps » : il s'agit de l'imputation des redevances de partenariat pour les clubs qui participent à l'organisation des camps multisports. Depuis 2009, le Service des sports s'occupe principalement de la gestion administrative et de la publicité pour les camps. Les clubs se chargent de trouver, d'engager et de payer les moniteurs. Ce poste représente la part versée aux clubs pour ce travail.

13.82 Stade de La Maladière

Les mauvais résultats de Neuchâtel Xamax ont une incidence négative sur la fréquentation des matches, d'où une très nette baisse de la vente de billets donc, de la taxe sur les spectacles football.

13.82.316.50 Concerne les frais de copropriété pour les zones communes du stade. En 2010, la copropriété a fait d'importants investissements en matière de sécurité et de nettoyage (inhérents aux défauts de jeunesse de tout bâtiment en fonction de l'exploitation).

Conclusion

Les rapports des sous-commissions ci-dessus ont été adoptés par la Commission en plenum par 11 approbations et une abstention (sous-commission I, II et IV), par 13 approbations et une abstention (sous-commission III) et par 10 approbations et 4 abstentions (sous-commission V).

Enfin, la Commission financière a unanimement préavisé favorablement les comptes 2010.

En conclusion, la Commission financière vous recommande à l'unanimité, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, d'accepter les comptes et la gestion de l'exercice 2010 ainsi que l'arrêté y relatif.

Neuchâtel, le 7 avril 2011

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIERE :

Le président,

Le rapporteur,

Philippe Etienne

Christian van Gessel

Projet

Arrêté
concernant les comptes et la gestion
de la Ville de Neuchâtel
pour l'exercice 2010

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2010, à savoir :

a)	Le compte de fonctionnement :	Fr.
	Total des charges	261'531'538.69
	Total des revenus	<u>263'506'736.70</u>
	Excédent de revenus	<u>1'975'198.01</u>
b)	Le compte des investissements :	Fr.
	Total des dépenses	17'064'477.37
	Total des recettes	<u>3'052'212.75</u>
	Investissements nets	14'012'264.62
	./. Amortissements	<u>18'426'602.67</u>
	Solde reporté au bilan	<u>-4'414'338.05</u>

Art. 2.- La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2010 est approuvée.